



Renseignement sur nos droits

Par **didinerali**, le **16/07/2009** à **12:54**

Bonjour,

voilà je reviens vers vous pour connaître exactement nos droits j' expose notre histoire: mon conjoint et moi-même avons décidé de nous marier mon conjoint est en situation irrégulière de puis presque 10 ans nous avons été entendu par le maire de notre ville audition qui va direct au procureur de Nantes notre mariage était prévu le 18 juillet le dossier de mariage a été fait en juin l'audition le 6 juillet la mairie nous a envoyé un courrier pour nous dire que notre demande est partie au procureur près du tribunal de grande instance de Nantes lettre reçue aujourd'hui je viens de les appeler pour leur signaler que notre mariage est ce weekend elle m'a répondu que notre mariage ne sera pas célébré tant que le procureur n'a pas répondu et que pour cela il a 1 mois pour répondre et quand attendant aucune date ne peut être de nouveau fixer.....

obliger d'annuler salle traiteur et prévenir tout le monde que le mariage ne peut se faire et que nous avons pas de date pour le mariage ma question est celle là!!

le procureur a-t'il bien 1 mois pour répondre?

EST CE VRAI QUE LA MAIRIE NE PEUT REFIXER DE NOUVELLE DATE POUR NOTRE MARIAGE?

quelle sont nos droits exactement ?????